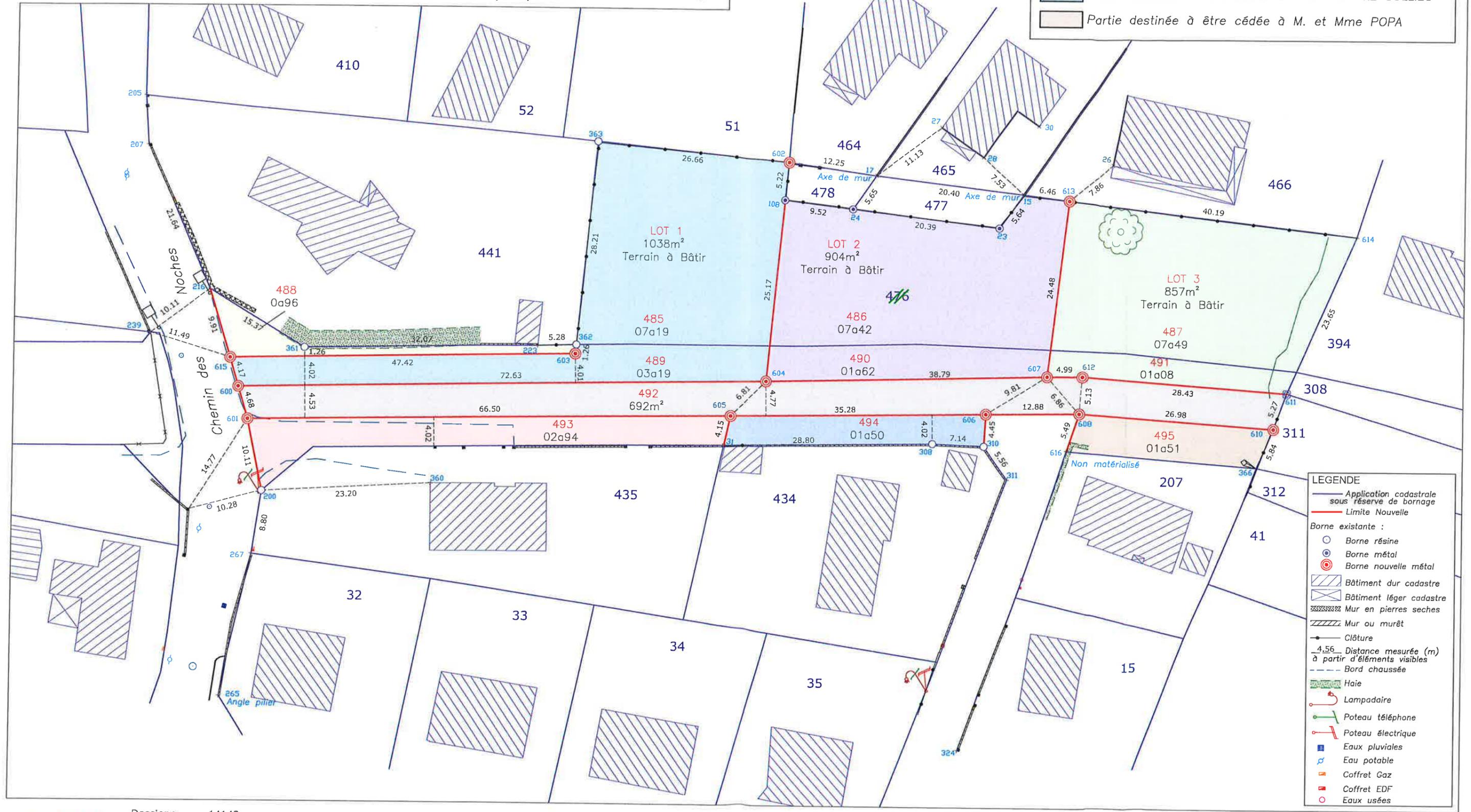




- Partie destinée à être cédée à M. et Mme KABBACH
- Partie destinée à devenir la Voie Verte
- Partie destinée à être cédée à M. et Mme BOUCHI
- Partie destinée à être cédée à l'Indivision LE SOLLIEC
- Partie destinée à être cédée à M. et Mme POPA



- ### LEGENDE
- Application cadastrale sous réserve de bornage
 - Limite Nouvelle
 - Borne existante :
 - Borne résine
 - Borne métal
 - Borne nouvelle métal
 - Bâtiment dur cadastre
 - Bâtiment léger cadastre
 - Mur en pierres seches
 - Mur ou murêt
 - Clôture
 - 4,56 Distance mesurée (m) à partir d'éléments visibles
 - Bord chaussée
 - Haie
 - Lampadaire
 - Poteau téléphone
 - Poteau électrique
 - Eaux pluviales
 - Eau potable
 - Coffret Gaz
 - Coffret EDF
 - Eaux usées